



MONSANTO A FICHÉ DES PERSONNALITÉS POLITIQUES ET MÉDIATIQUES

Voici une nouvelle démonstration de la puissance des lobbies et de leurs moyens de persuasion. France 2 et France Info viennent de lever un lièvre qui normalement devrait agiter le monde médiatique (voir les 2 courtes vidéos ci-dessous).

Très mauvais pour Bayer vu le contexte écologique du moment, et la dégringolade de son action depuis le rachat de Monsanto en juin 2018 (Bayer aurait perdu 30 milliards d'euros en 1 an).

Quoi qu'il en soit, des personnalités des mondes politique et médiatique, des chercheurs, des membres de cabinet ministériels ont été épinglés et fichés selon 4 catégories : les alliés en bleu, les potentiels alliés en vert, les personnes à éduquer en jaune et les opposants à surveiller en rouge.

Mais que fait la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) et quel est son rôle ? Elle établit par la loi un certains nombres de règles. Je rappelle au passage ce qu'elle mentionne sur son site mis à jour le 19 janvier 2019 à propos de la constitution de fichiers nominatifs : *“La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 impose aux entreprises d’obtenir le consentement du destinataire afin de récupérer des informations personnelles à son sujet. La loi demande donc*

aux entreprises de déclarer auprès de la CNIL les activités envisagées donnant lieu à un traitement de fichier contenant des données personnelles". On ne peut être plus clair.

Maintenant il y a la loi et l'application de la loi. Dans le cas du fichier Monsanto incriminé, les personnes concernées peuvent porter plainte. D'ailleurs plusieurs l'ont déjà fait. Mais de son côté la CNIL peut aussi prononcer des sanctions à l'encontre de sociétés ne respectant pas la loi. Le fera-t-elle ? Une institution publique attaquant une société privée, rien n'est moins sûr et, dans l'affirmative, l'issue éventuelle paraît encore plus incertaine. Affaire à suivre...

Autre vidéo (partageable) proposée par le site du quotidien Ouest-France

Note : en cas de disparition de la première vidéo, bien vouloir m'en informer. Je dispose d'une copie.

Photo : Exoportail – Enquête France 2 publiée le 10 mai 2019.